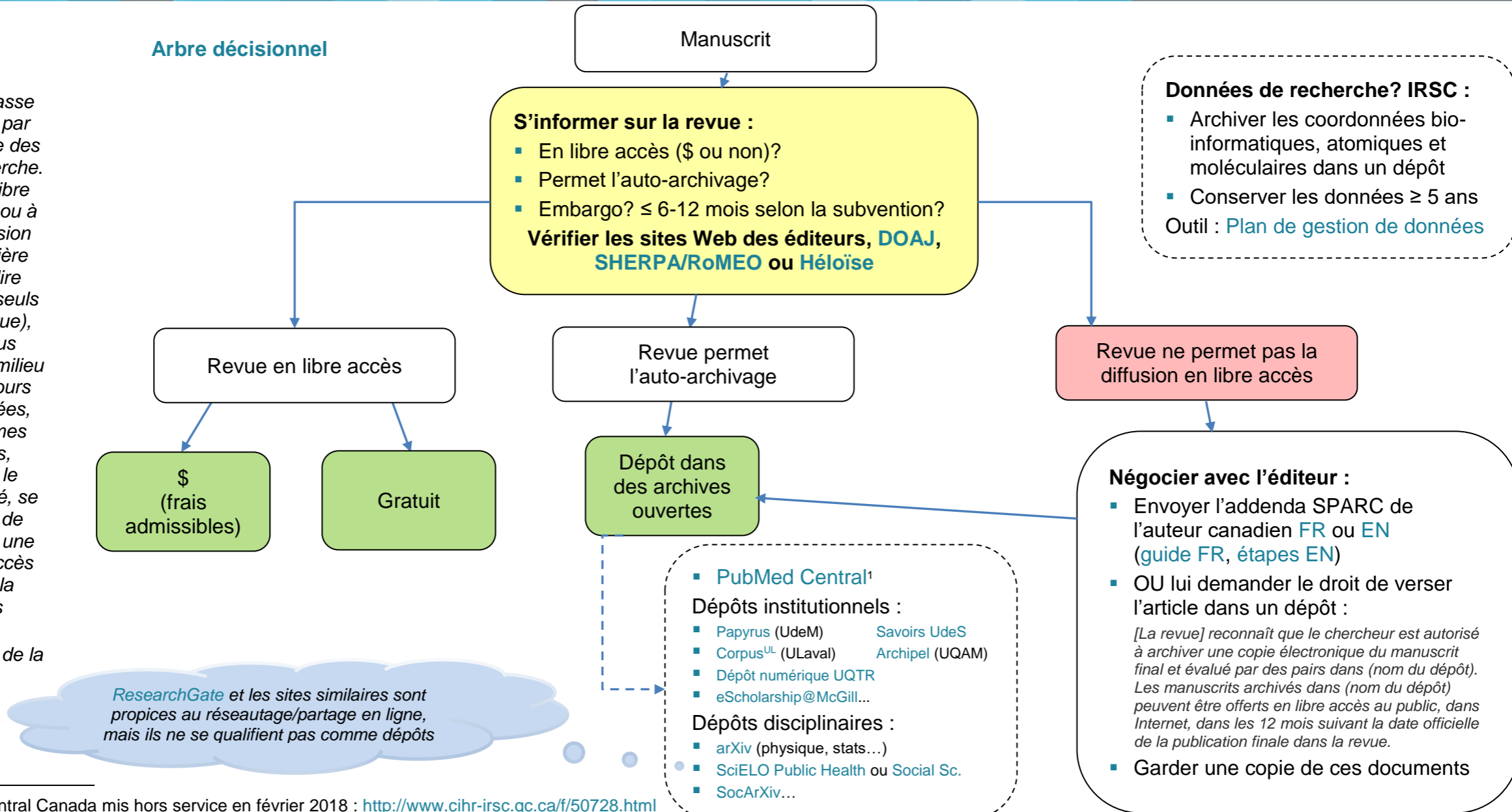


Arbre décisionnel

« La valorisation passe dans bien des cas par une diffusion élargie des résultats de la recherche. La publication en libre accès, en parallèle ou à la place de la diffusion restreinte par barrière tarifaire (c'est-à-dire accès réservé aux seuls abonnés à une revue), est de plus en plus préconisée dans le milieu universitaire. Au cours des dernières années, plusieurs organismes subventionnaires, notamment dans le domaine de la santé, se sont même dotés de politiques exigeant une diffusion en libre accès des résultats de la recherche qu'ils financent. »
(UdeM, Valorisation de la recherche)



¹ IRSC. PubMed Central Canada mis hors service en février 2018 : <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/50728.html>

Tableau comparatif des exigences des principaux organismes subventionnaires relatives au libre accès (LA)

ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES	POLITIQUES	PRINCIPALES EXIGENCES	Publier en LA	Archiver en LA	Archiver données
Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)	<p>Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications</p> <p>Survol et FAQ</p> <p>IRSC : depuis le 1^{er} janvier 2008</p> <p>CRSNG/CRSH : depuis le 1^{er} mai 2015</p>	<p>S'assurer que les <u>articles</u> soient accessibles gratuitement dans les <u>12 mois</u> suivant leur publication (3.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> verser le manuscrit final et révisé par des pairs dans un dépôt institutionnel ou disciplinaire en ligne (politiques de l'éditeur/addenda) OU publier dans une revue en libre accès (immédiatement ou avec un embargo ≤ 12 mois; si revue impose frais = admissibles) mentionner l'appui de l'organisme dans toutes les revues avec comité de lecture (citer le numéro de référence du financement) <p>Exigences supplémentaires des IRSC relatives aux <u>données de recherche</u> (3.2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> « archiver les coordonnées bio-informatiques, atomiques et moléculaires dans les bases de données publiques appropriées (p. ex., le dépôt des séquences génétiques dans GenBank) immédiatement après la publication des résultats de la recherche [...] » « conserver les ensembles de données originaux pendant au moins cinq ans après la fin de la période de validité de la subvention (ou plus si d'autres politiques s'appliquent). Cette exigence s'applique à toutes les données, publiées ou non. [...] » 	Une des deux options requise ≤ 12 mois		Requis pour IRSC (≥ 5 ans)
Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)	<p>Politique de diffusion en libre accès des Fonds de recherche du Québec et FAQ</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2009 – m^{aj} le 15 avril 2019</p>	<p>Faire tous les efforts possibles pour que les <u>publications examinées par les pairs</u> soient accessibles gratuitement dans les <u>six mois</u> suivant leur publication ou leur diffusion lors d'un congrès</p> <ul style="list-style-type: none"> sur le site Web de l'éditeur (article) ou de l'organisateur du congrès OU dans un (des) dépôt(s) en ligne en respectant les politiques de l'éditeur ou de l'organisateur du congrès <p>Si jugé approprié, rendre accessibles en libre accès les <u>publications non soumises à un examen par les pairs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> verser sur le site Web du titulaire ou de son établissement de rattachement OU verser sur le site Web <u>Érudit</u> ou son pendant canadien Synergies 	Une des deux options requise ≤ 6 mois		

À consulter

- Gouvernement du Canada. Outils pour le libre accès : http://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_ECEFDFAA.html
- Bibliothèques de l'Université de Montréal. Guide Libre accès à la recherche (dont un feuillet synthèse relatif à la politique de libre accès IRSC-CRSNG-CRSH)
- Association des bibliothèques de recherche du Canada
 - Utiliser l'addenda de l'auteur canadien SPARC pour protéger vos droits en tant qu'auteur d'un article de revue : <http://www.carl-abrc.ca/doc/FRbrochure2015.pdf>
 - Dépôts au Canada : <http://www.carl-abrc.ca/fr/faire-avancer-la-recherche/depots-institutionnels/depots-au-canada/>
- SPARC. Author Rights & the SPARC Author Addendum : <https://sparcopen.org/our-work/author-rights/#addendum> (incluant l'addenda de l'auteur canadien **FR** et **EN**)
- Politiques des éditeurs relatives au droit d'auteur et à l'auto-archivage : SHERPA/RoMEO (<http://www.sherpa.ac.uk/romeo/>) et Héloïse (<https://heloise.ccsd.cnrs.fr/>)
- Résumé des politiques de libre accès des organismes subventionnaires en recherche : SHERPA/JULIET (<http://v2.sherpa.ac.uk/juliet/>)
- Directory of Open Access Journals (DOAJ; <https://doaj.org/>) et Directory of Open Access Repositories (OpenDOAR; <http://v2.sherpa.ac.uk/opensoar/> – *n'est plus mis à jour et disparaîtra le 21 nov. 2019*)
- À suivre : Déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques (IRSC, CRSNG, CRSH)
 - Attente : planification de la gestion des données [outil : Portage ou Assistant PGD pour la préparation d'un plan de gestion des données; <https://assistant.portagenetwork.ca/fr/>]
 - Contraintes/obligations : gestion conforme 1) aux obligations commerciales, juridiques et éthiques et 2) aux normes et pratiques exemplaires (collecte, entreposage, métadonnées, préservation, conservation, partage, communication, reconnaissance, citation)
 - Cibler des dépôts de données (IRSC) : Annexe – [Données de recherche – Bases de données] ou Données sur la recherche en santé : Ressources (notamment Dryad); Données Québec

« Il incombe aux titulaires d'une subvention de déterminer quels éditeurs autorisent les auteurs à conserver les droits d'auteur ou à archiver des articles publiés en conformité avec les politiques de l'organisme. »
(Politique des trois organismes, 3.1 a.)